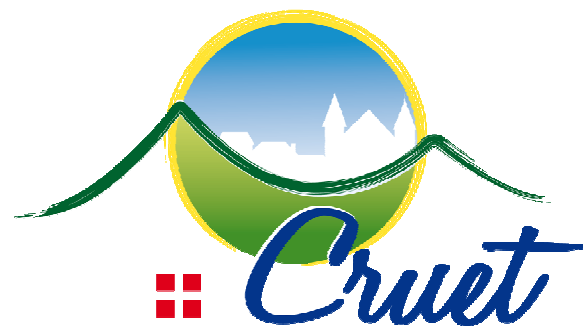


Septembre 2010

Mairie de Cruet

Bulletin d'informations municipales



# L'écho des villages

---

## TRAVAUX

Les travaux touchant à la traversée de La Chapelle se sont déroulés sans problème cet été : ils vont être interrompus le temps des vendanges, et l'enrobé sera finalisé à l'automne. La Municipalité remercie les riverains et les utilisateurs pour leur compréhension face aux désagréments engendrés. Ces travaux visant entre autre la sécurisation de la traversée de cette partie du village, il est à déplorer que les automobilistes et cyclistes n'aient pas ralenti pour autant pendant les travaux.

A NOTER QUE LE SENS DE CIRCULATION EST MODIFIÉ AU CARREFOUR A L'ENTRÉE DU VILLAGE, ATTENTION AUX NOUVELLES PRIORITÉS ET AU STOP !

## URGENT - Coupe affouagère - Appel à candidature

*Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie avant le 30 septembre 2010.*

Tout habitant à titre permanent la commune peut faire acte de candidature à l'affouage, ce qui lui confère la jouissance pour ses besoins propres des produits ligneux de la forêt communale.

La taxe d'affouage s'élève à 62 euros. Les lots seront délimités par l'ONF. Attention, l'accès de la coupe pouvant être un peu délicat, renseignez vous auprès de la mairie ou de René Sibué. L'exploitation est faite par les affouagistes eux-mêmes : les bois sont délivrés sur pied, la coupe est exploitée sous la surveillance de 3 garants. Il est rappelé qu'il sera nécessaire lors des coupes de respecter les règles d'hygiène et de sécurité sur ces chantiers (port du casque, pantalon de sécurité, tronçonneuses aux normes).

Commune  
adhérente



Mairie de Cruet Tel 04.79.84.29.62 Fax 04.79.84.40.28

[mairie@cruet.fr](mailto:mairie@cruet.fr) [www.cruet.fr](http://www.cruet.fr)

Accueil du public      lundi et jeudi de 8h30 à 11h30  
   mardi et vendredi de 15h à 18h30

Permanence du Maire et des adjoints le vendredi à partir de 18h

Le Maire reçoit en semaine sur rendez-vous.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

### Recensement des personnes vulnérables et des moyens mobilisables.

Vous avez tous en mémoire les récentes inondations qui ont eu lieu dans le Var. Afin de pouvoir réagir efficacement en cas de pareil sinistre, lors d'un événement naturel affectant la population, il importe d'être préparé à la gestion de ces risques. C'est pourquoi, la commune est en train d'établir un PCS pour lequel nous avons besoin de votre participation. Cette fiche doit nous permettre de parfaitement vous identifier. *Vos données restent confidentielles en mairie. Elles permettront de vous alerter en cas de sinistre, d'organiser au mieux les secours et d'avoir une réponse appropriée à votre situation personnelle.* Pour ceux qui n'auraient pas eu ce questionnaire relatif au PCS dans leur boîte aux lettres pendant l'été, vous pouvez le retirer en mairie ou l'imprimer depuis le site internet de la Mairie. Ce questionnaire reste bien entendu facultatif.

## URBANISME

Déposer une déclaration préalable ou un permis de construire ne vaut pas autorisation de commencer les travaux. Trop d'incivilités sont à déplorer à ce sujet.

## SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif

La Communauté de communes de la Combe de Savoie a mis en place un SPANC conformément à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Les missions du SPANC consistent notamment à réaliser un contrôle régulier de leur bon fonctionnement et de leur entretien. Les contrôles se faisant tous les 4 ans, une nouvelle campagne va démarrer d'ici peu. Un technicien va vous contacter par courrier pour fixer un rendez-vous. Le service est par ailleurs à la disposition permanente des usagers pour les conseiller, les orienter ou les aider pour l'entretien, l'amélioration ou la mise aux normes de leur installation.

Les prestations de contrôle, assurées par le SPANC, donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance obligatoire d'assainissement non collectif de 60 euros tous les 4 ans.

Contact : Elodie Froppier, Technicienne SPANC, 04 79 44 34 32

Concernant la vidange des fosses septiques, signalez vous en Mairie si vous êtes intéressés par une intervention groupée qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels auprès de la SCAVI.

## RECENSEMENT DES JEUNES

Chaque français de plus de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

## SOCIAL

Lors des commissions « sociales », le sujet des personnes âgées dans notre village est largement abordé ; nous constatons et espérons que l'esprit « village » permette à chacun de tisser et/ou conserver des liens.

L'hiver approche : les personnes âgées qui auraient des soucis d'accessibilité à leur domicile, notamment en termes de salage ou déneigement, peuvent se signaler en mairie.

La gendarmerie propose une possibilité de se faire recenser : vous pouvez vous signaler auprès de la gendarmerie de Saint Pierre d'Albigny et demander à bénéficier de l'opération « tranquillité seniors ».

Dans le cadre de la Semaine Bleue en faveur des seniors, le Comité de liaison du Centre Local d'Information et de Coordination CLIC du Territoire de Développement Social TDS Combe de Savoie organise une après midi à la salle des fêtes le 18 octobre 2010 de 14 à 17h30. Des ateliers auront lieu notamment sur le thème de l'alimentation au fil des âges avec une diététicienne, la découverte des tisanes et des plantes avec Dédé le Jardinier, de la danse, une initiation à l'automassage, une exposition mycologique du foyer rural de Montmélian. Seront présentes aussi les différentes structures d'aide au maintien à domicile. Pour tout renseignement, contacter le CLIC au 04 79 44 23 00.

## ECOLE

L'école a repris début septembre dans de bonnes conditions avec des effectifs étoffés à 112 élèves et une équipe pédagogique renforcée par Nelly Paticini, institutrice en CP/CE Grande Section.

## ASSOCIATIONS

Pour la deuxième édition, le forum des associations aura lieu à la salle des fêtes le samedi 18 septembre entre 15 heures et 20 heures : l'occasion de découvrir les activités proposées ou de vous laisser tenter par le bénévolat ! Une « vidéo projection DVD » du film La Trace de Bernard Favre sera offerte par la Municipalité à 18h30. La liste complète des associations et de leurs responsables ainsi qu'un bref descriptif de leurs actions est disponible sur plaquette papier en mairie et sur le site internet [www.cruet.fr](http://www.cruet.fr).

ACACS Association Cantonale d'Animation de la Combe de Savoie	04 79 28 58 21
ACCA CHASSE	04.79.84.31.92
ACLECS Association Compétition Loisirs Equitation de la Combe de Savoie	06 23 74 29 09
ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural	04.79.28.54.62
AIDAPI Aide à Domicile aux Aidants et aux Personnes Isolées	06 45 62 80 04
AINES RURAUX	04.79.84.29.55
ANCIENS COMBATTANTS	
BIBLIOTHEQUE	04.79.84.14.11
CAP DEVELOPPEMENT (ONG Burkina Faso)	04 79 84 30 62
COMITE DES FETES	04.79.84.10.13
CRUET NATURE ET PATRIMOINES	06.89.37.71.43
DACS Déplacement Associatif en Combe de Savoie	06 45 93 51 57
FELDENKRAIS (méthode par le mouvement)	09 60 41 90 72
GRAND RAID 73	04.79.28.13.83
LA CLIQUE DE CRUET	04.79.84.05.45
LA LECHE LEAGUE (Allaitement Maternel)	04 79 65 37 14
LA TIRELIRE DES ECOLIERS	09.63.27.66.77
LES AIRELLES gym	04.79.84.42.03
LES INDIENS DE MONTLAMB'AIR parapente	04.79.60.01.19
LES STRAD violon et danse	04 79 84 43 57
MAHABO HORIZON (ONG Madagascar)	04.79.84.11.84

### Agenda des manifestations (à la salle des fêtes, sauf mention contraire)

#### SEPTEMBRE 2010

- 11 | Représentation de théâtre organisée par le Comité des Fêtes à 20h30
- 18 | Forum des associations entre 15h et 20h
- 18 | **Chacun Savoie** : la Clique de Cruet participe à la fresque musicale du 150ème à Chambéry l'après midi, concert à 11h dans le jardin de l'ancienne cure suivi du verre de l'amitié offert par la Municipalité
- 19 | Visite commentée de la Baraterie avec Cruet Nature et Patrimoines  
8h30 zone artisanale du Pont de Coise, 9h château de la Rive, 9h30 château de Verdun
- 25 | Concert de la Chorale "La Clé des Chants"

#### OCTOBRE 2010

- 02 | Soirée Country du comité des fêtes
- 16 | Spectacle "Sucre Salé" à 19h30 organisé par Cruet Nature et Patrimoines

#### NOVEMBRE 2010

- 06 | Fête de la treille avec le comité des fêtes
- 09 | Mardi de la Parentalité avec l'ACA
- 11 | Commémoration avec les anciens combattants aux monuments aux morts
- 20 | Messe de la Sainte-Cécile avec la Clique à l'église
- 27 | Fête de la petite enfance avec l'ACA

#### DECEMBRE 2010

- 05 | Commémoration avec les anciens combattants aux monuments aux morts

**ACACS Association Cantonale d'Animation de la Combe de Savoie.**

La plaquette des activités de loisirs 2010/2011 est disponible en mairie  
ainsi que celle relative aux formations informatiques.

## JARDINS ET HABITATIONS

### Haies et clôtures

Il est rappelé que le règlement d'urbanisme du POS (Plan d'Occupation des Sols) de Cruet est disponible en Mairie ou sur le site internet communal. Le POS précise que « Les clôtures seront constituées par des murs, des dispositifs à claire-voie, des murets surmontés d'un dispositif à claire voie ou des haies... Les clôtures d'aspect film, toile, canisses naturelles ou plastiques sont interdites. »

Pour constituer vos haies, vous pouvez bénéficier de l'opération du Parc des Bauges qui propose une liste de variétés locales d'arbres et arbustes ainsi qu'une remise de 10% sur les variétés de la liste sur présentation de la brochure du Parc des Bauges.

### Rappel des articles de 666 à 673 du code civil

Pour les haies inférieures à 2m de haut la plantation doit se situer à au moins 50 cm de la limite de propriété, à l'exception des plantations communes partagées entre propriétaires. Pour celles de plus de 2m de haut la plantation doit se situer au moins à 2 m de la limite.

### Brûlage des déchets verts

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts.

**Des composteurs** sont à votre disposition en Mairie moyennant un chèque de 15 € à l'ordre du Trésor Public, opération menée par la Communauté de Communes.

Les déchets verts issus du jardin peuvent aussi être entassés au fond du jardin et répartis dans le jardin à la saison suivante.

Enfin, une benne à déchets verts est à disposition à la **déchèterie de Saint Pierre d'Albigny** dont dépend notre commune. Rappel des horaires d'ouverture :

le lundi et le mercredi de 8h à 12h

le vendredi de 13h30 à 17h

le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

## CHASSE

Jours de chasse : mercredi, jeudi, samedi et dimanche.

Rappel pour organiser les tirs au renard : signaler les dégâts en mairie.

## CHIENS ERRANTS

De plus en plus de chiens errent dans le village, notamment aux abords de l'école : il est rappelé aux propriétaires qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux (article 4 de l'arrêté préfectoral du 4/09/2001). Consultez également la réglementation sur la détention de chiens d'attaque et de garde sur le site internet de la mairie. Si la situation ne s'améliore pas rapidement, des actions de mise en fourrière seront menées.

## POUBELLES

Rappel : utiliser des poubelles en dur avec couvercle, pas des sacs plastiques qui risquent d'être éventrés et les déchets dispersés par des animaux errants pendant la nuit.

### **Ramassage des ordures ménagères**

mardi matin (sortir votre poubelle lundi soir)

vendredi matin (sortir votre poubelle jeudi soir)

La Communauté de Communes a lancé une étude pour mettre en place une redevance incitative.

## TRANSPORT

Le Parc des Bauges vient de lancer un nouvel outil d'information sur les transports, il vous permettra de découvrir l'ensemble des moyens de transport existants, pour se déplacer dans le Parc. Rendez vous sur [www.parcdesbauges.com](http://www.parcdesbauges.com) et laissez-vous guider dans vos recherches, à partir de la carte, d'une Commune de départ ou d'arrivée ou encore selon le mode de transport qui vous convient.